

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :**Mardi 29 Juin 2021**

L'an deux mille vingt et un le 29 Juin à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurin, dûment convoqué en date du 23 Juillet 2021, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MALCAYRAN, Maire.

Etaient présents : MALCAYRAN Jean-Claude ; GOUDEZEUNE Gabriel ; TAILLEFER Olivier ; SIMON Claire ; BOVEROD Gilles ; RODRIGUEZ Claude ; COTTIN Philippe ; BARREAU Jean-Paul ; DAUGAN Lucilla ;

Absents excusés : HERY Isabelle ;

Pouvoirs : HERY Isabelle à BARREAU Jean-Paul ;

Absents non excusé(s) : néant

Secrétaire de Séance : néant

Date de la convocation : 23 Juillet 2021

Ouverture de séance à : 21H05

Séance close à : 22h54

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
10	9	1	10

1. Validation du compte rendu de la séance du 14 Avril 2021

Le compte rendu du 14 Avril 2021 est validé.

VOTANTS : 10**Pour : 10****Contre : 0****Abstention : 0****2. Discussion autour du projet de fusion CCPAPS/Agglomération d'Agen :**

Monsieur Thierry VALETTE, Maire de la commune de St-Martin de Beauville et vice président de la CCPAPS en charge des finances, rappelle l'historique de notre intercommunalité suite au non respect de la loi NOTRE dans le schéma intercommunal arrêté par le Préfet. Il précise que depuis juillet 2020 le maire d'Agen a souhaité que soit enclanché la procédure d'étude de la fusion avec notre intercommunalité.

Monsieur VALETTE présente les effets qui pourraient découler du projet de fusion sur la fiscalité locale ; la pression fiscale supportée par chaque administré ne devrait pas augmenter seule sa répartition commune/intercommunalité changera.

Avec Monsieur le Maire il dresse la liste des compétences qui seraient reprises, rendues ou nouvelles et répondent aux questions des conseillers ; un point est fait sur la représentativité des communes et sur la gouvernance à l'Agglomération d'Agen : en bureau des maires, une commune = une voix, le bureau des maires se réunit une fois par semaine ; en conseil communautaire la représentation est proportionnelle au nombre d'habitants comme c'est le cas à la CCPAPS actuellement ; pour nous ce serait toujours 1 titulaire et 1 suppléant ;

Calendrier possible du projet de fusion :

- Le 1^{er} juillet 2021 : bureau des Maires de la PAPS où chaque maire dira s'il est pour ou contre le rapprochement avec l'agenais et la continuité de la procédure de fusion ;
- Le 8 juillet 2021 : le conseil communautaire de l'Agglomération d'Agen se prononce pour ou contre la fusion avec notre intercommunalité ;
- Si l'Agglo est contre le projet s'arrête là ;
- Si l'Agglo est pour :
- Début septembre 2021 : le conseil communautaire de la CCPAPS se prononce à son tour pour ou contre la fusion ;
- Si la CCPAPS est contre le projet s'arrête ;
- Si la CCPAPS est pour :
- Monsieur le Préfet est saisi et demande à toutes les communes concernées de délibérer ; si une majorité de oui ressort de la consultation le Préfet prend un arrêté

définissant le nouveau territoire intercommunal fusionné ; si une majorité de non ressort toute la procédure s'arrête.

- Pour terminer Monsieur VALETTE précise qu'entre le 8 juillet 2021 et début septembre 2021, Monsieur COUREAU, président de la CCPAPS, Monsieur Romain LABROUSSE, DGS à la CCPAPS et lui-même organiseront des réunions en regroupant à chaque fois deux ou trois communes du territoire PAPS pour présenter plus finement et répondre aux question sur cette procédure qui, si elle abouttie, pourra s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2022.

3. Décision du Maire n°02/2021 : Ligne de Trésorerie travaux de restauration du clocher ;

Monsieur le Maire donne lecture de la décision du maire n°2/2021 concernant la signature d'un contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 150.000 euros sur un an et au taux de 0.30 % ;

4. Questions diverses : néant

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 22 h 54 ;

**Le Maire,
Jean-Claude MALCAYRAN ;**

